

COMMUNE  
DE  
**R O S S F E L D**  
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33  
Télécopie : 03 88 74 35 37  
✉ [mairie-rossfeld@wanadoo.fr](mailto:mairie-rossfeld@wanadoo.fr)

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 14 Conseillers présents : 10 Date de convocation : 12 juin 2013
--

## Séance du 17 juin 2013

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Marie-Thérèse BREGAND, excusée,
- Mme Nathalie GUERLIN, excusée,
- M. Pascal HURSTEL, excusé,
- M. Roger MOSSER, excusé.

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 02/05/2013
3. Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe
4. Lotissement Kreuzel 2<sup>ème</sup> tranche : attribution d'un nom de rue
5. Atelier communal : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
6. Logements « école » : approbation du décompte de charges 2012
7. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

7. Chauffage de la salle des fêtes

**ADOpte à l'UNANIMITE.**

#### **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

#### **2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02/05/2013**

Le procès-verbal de la séance du 02/05/2013 est adopté **9 voix pour et 1 abstention (M. Christian MANGOLD qui était absent à cette séance)**.

### 3. CREATION D'UN POSTE D'ATSEM 1ERE CLASSE

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à compter de la rentrée 2013 à raison de 25h00 par semaine rémunérées 20h19 en tenant compte des congés excédentaires dont dispose le cadre d'emploi des ATSEM 1<sup>ère</sup> classe.

### 4. LOTISSEMENT KREUZEL 2EME TRANCHE : ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE

La viabilisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement Kreuzel étant achevée, il convient d'attribuer un nom à cette rue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la nommer « allée des Iris ».

### 5. ATELIER COMMUNAL : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un atelier communal au bureau Architecture Avenir de Witternheim pour un montant forfaitaire de 7 800 € HT, soit 9 328,80 € TTC (forfait correspondant à un projet estimé entre 80 000 € HT et 120 000 € HT).

### 6. LOGEMENTS « ECOLE » : APPROBATION DU DÉCOMPTÉ DE CHARGES 2012

Le décompte des charges des logements de l'école pour l'année 2012 se chiffre comme suit :

Locataires	Eau	Electricité	Chauffage	Ordures ménagères	Total dû	Avance versée	Solde dû
M. et Mme GRUNERT	326,76 €	99,04 €	1 450,43 €	206,92 €	2 083,15 €	1 920 €	<b>163,15 €</b>
Mme HAEHNEL	245,07 €	93,52 €	1 369,62 €	155,19 €	1 863,40 €	1 620 €	<b>243,40 €</b>
Mme MENTZLER	90,58 €	28,90 €	423,35 €	57,36 €	600,19 €	560 €	<b>40,19 €</b>
M. KRAUSS	36,40 €	20,65 €	302,40 €	23,05 €	382,50 €	450 €	<b>-67,50 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>698,81 €</b>	<b>242,11 €</b>	<b>3 545,80 €</b>	<b>442,52 €</b>	<b>4 929,24 €</b>	<b>4 550 €</b>	<b>379,24 €</b>

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des chiffres ci-dessus et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le décompte ci-dessus,
- de fixer l'avance mensuelle pour charges à :
  - 180 € pour le logement du 1<sup>er</sup> étage,
  - 160 € pour le logement du rez-de-chaussée,
  - 90 € pour le logement mansardé.

### 7. CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FÊTES

L'actuel chauffage de la salle des fêtes est géré à distance depuis la mairie via un minitel. Or, France Telecom a cessé la commercialisation des minitels depuis presque 2 ans et il devient urgent de changer de système de télégestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer commande d'un automate de régulation de la marque WIT gérable depuis une page web auprès de la société VIVALE de TURCKHEIM pour un montant de 5 145,23 € HT, soit 6 153,70 € TTC.

## **8. DIVERS**

Un conseiller municipal signale l'utilisation du camion stationné sur le parking du foot comme terrain de jeu pour des enfants, ce qui risque d'être dangereux pour eux. Le conseil municipal, à l'unanimité, demande qu'un courrier soit adressé à l'entreprise afin qu'elle soit attentive à ce problème et suggère qu'elle déplace ses véhicules dans un endroit non fréquenté par des enfants.

Aucune autre situation particulière n'a été évoquée.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 9 juillet 2013.

Clôture de la séance à 21h30.